

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 15 septembre 2020
Délibération n° : 2020_44
Date de convocation : 09 septembre 2020

Objet : Élection du Président et du Bureau du Parc du Queyras

Par la suite d'une convocation en date du 09 septembre 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvioux, le 15 septembre 2020 à 17 heures, sous la présidence de Madame Nicole TERRASSE, doyenne de l'assemblée, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Nicole TERRASSE

Secrétaire de séance : Amélie FOURNIER

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère Régionale, présente (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, présent (2 voix)

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aigüilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Sylvain DAO-LENA (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvioux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Nicole TERRASSE (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, représentée par Cathy PICHET, suppléante (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Mathieu GICQUEL (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** – Eric COLLOMBON, Conseiller municipal, présent (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras approuvés par arrêté préfectoral n°05-2017-05-10.002 du 10 mai 2017
- Le règlement intérieur du Parc naturel régional du Queyras approuvé le 11 mars 2011, modifié le 06 juin 2011 et le 28 janvier 2015 ;

Considérant :

- Les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;
- La nécessité d'avoir un exécutif pour le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras ;

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 15 septembre 2020
Délibération n° : 2020_44
Date de convocation : 09 septembre 2020

Objet : **Élection du Président et du Bureau du Parc du Queyras**

- La répartition des délégués par collège et le nombre de leurs voix ;

Considérant :

- La candidature à la présidence de Christian BLANC, Nicolas CRUNCHANT et Mathieu ANTOINE

Le Comité syndical, réuni le 15 septembre 2020, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés : 29
Nombre de suffrages :	29	Votes Contre : 13 Pour : 16
Nombre de membres présents :	20	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	03	

Décide d'élire Christian BLANC en tant que Président du Parc
(cf. la feuille d'émargement ci-jointe, ainsi que l'exemplaire de signature) ;

Considérant :

- La candidature à la première vice-présidence de Chantal EYMÉOUD

Le Comité syndical, réuni le 15 septembre 2020, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés : 29
Nombre de suffrages :	29	Votes Contre : 0 Pour : 29
Nombre de membres présents :	20	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	03	

Décide d'élire Chantal EYMÉOUD en tant que Première Vice-Présidente ;

Considérant :

- La candidature à la deuxième vice-présidence de Nicolas CRUNCHANT

Le Comité syndical, réuni le 15 septembre 2020, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés : 29
Nombre de suffrages :	29	Votes Contre : 0 Pour : 29
Nombre de membres présents :	20	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	03	

Décide d'élire Nicolas CRUNCHANT en tant que Deuxième Vice-Président ;

Considérant :

- La candidature à la troisième vice-présidence de Valérie GARCIN-EYMÉOUD

Le Comité syndical, réuni le 15 septembre 2020, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés : 29
Nombre de suffrages :	29	Votes Contre : 0 Pour : 29
Nombre de membres présents :	20	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	03	

Décide d'élire Valérie GARCIN-EYMÉOUD en tant que Troisième Vice-Présidente ;

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 21/09/2020

Reçu en préfecture le 21/09/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200915-2020_44TER-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 15 septembre 2020

Délibération n° : 2020_44

Date de convocation : 09 septembre 2020

Objet : **Élection du Président et du Bureau du Parc du Queyras**

Considérant :

- La candidature à la quatrième vice-présidence de Sylvain DAO-LENA

Le Comité syndical, réuni le 15 septembre 2020, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés : 29
Nombre de suffrages :	29	Votes Contre : 0 Pour : 29
Nombre de membres présents :	20	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	03	

Décide d'élire Sylvain DAO-LENA en tant que Quatrième Vice-Président ;

Considérant :

- La candidature à la cinquième vice-présidence de Dominique MOULIN

Le Comité syndical, réuni le 15 septembre 2020, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés : 29
Nombre de suffrages :	29	Votes Contre : 0 Pour : 29
Nombre de membres présents :	20	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	03	

Décide d'élire Dominique MOULIN en tant que Cinquième Vice-Président ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian BLANC

